



Auteur du document : Bernard PERROT

Le concept de « Développement Durable »

1. Qu'est-ce que le Développement Durable ?

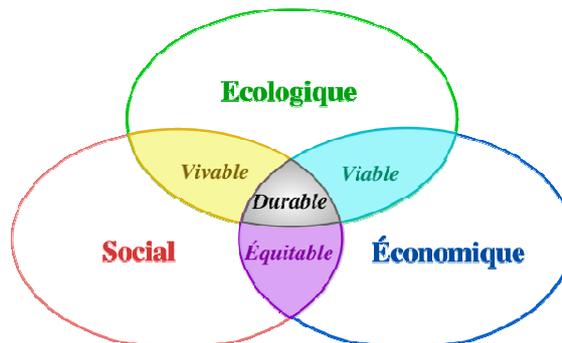
Le « Développement durable » ou « Développement soutenable » (Sustainable development) est, selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland) :

« Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de " besoins ", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

2. Le sommet de la Terre de Rio et l'Agenda 21.

En 1992, lors du sommet de la Terre de Rio, 173 pays adoptent le programme « Action 21 » (Agenda 21). C'est une déclaration qui fixe un programme d'actions pour le XXI^e siècle dans des domaines très diversifiés afin de s'orienter vers un développement durable de la planète. Le programme énumère quelque 2 500 recommandations concernant les problématiques liées à la santé, au logement, à la pollution de l'air, à la gestion des mers, des forêts et des montagnes, à la désertification, à la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, à la gestion de l'agriculture, à la gestion des déchets. Aujourd'hui, le programme « Action 21 » reste la référence pour la mise en œuvre du développement durable au niveau des territoires.



3. Les trois « piliers » du DD.

Pour mettre en place une démarche de Développement Durable, les collectivités, les entreprises et les individus doivent concilier les trois aspects économique, social, et environnemental des activités humaines :

- ✚ **Économique** : développer la croissance et l'efficacité économique pour créer des richesses et contribuer au développement économique de l'entreprise et de la région où elle est implantée.
- ✚ **Social** : satisfaire les besoins humains (santé, logement, éducation, consommation ...) et répondre à un objectif d'équité sociale.
- ✚ **Environnemental** : préserver, améliorer et valoriser l'environnement (biodiversité, écosystèmes) et les ressources naturelles (matières premières, énergies) sur le long terme.

Sources bibliographiques :

- Site internet Wikipedia : http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_durable
- Le site internet du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable : <http://www.ecologie.gouv.fr/-Developpement-durable-.html>
- L'Agenda 21 sur le site des Nations Unies : <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/>
- Le Comité Français pour l'environnement et le Développement Durable : <http://www.comite21.org/>
- Séminaire Eco-conception – Académie de Toulouse, 04 avril 2008 - http://pedagogie.ac-toulouse.fr/sti/stilt/construction/ressources_pedagogiques/donnees/cd6/intro.htm